

DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS
SECTEUR MARCHES
REF : CN/FB

DEC2014_ 0272

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES N° 2014/086 « SERVICE GRATUIT ET CONFIDENTIEL D'INFORMATION D'ACCES AU DROIT ET PARENTALITE POUR TOUT PUBLIC, SERVICE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI POUR LES FEMMES EN DIFFICULTE »

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 26 et 28,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 Avril 2014, portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de Noisiel d'offrir aux administrés un service gratuit et confidentiel d'information d'accès au droit et parentalité pour tout public, un service de soutien psychologique ainsi qu'un service d'accompagnement vers l'emploi pour les femmes en difficulté,

CONSIDERANT que la Commune a conclu le 07 Mars 2014 un marché public de services y afférent, que celui-ci arrive à échéance le 31/12/2014, et qu'il convient dès lors de le renouveler,

CONSIDERANT la proposition de l'Association C.I.D.F.F.77 (Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles de Seine et Marne),

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achat « SERVICES » et de la catégorie 19.03.08 « Service d'information et de consultation gratuit et anonyme dans le domaine de l'accès au droit et de la parentalité » dont la valeur ne dépasse pas 15.000 Euros H.T.

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'Association C.I.D.F.F.77, sise 2 Bis rue du Parc à LOGNES (77185) et représentée par Madame Colette BENOIT, agissant en sa qualité de Directrice, le marché public de services n°2014/086 relatif à l'organisation d'un « Service gratuit et confidentiel d'information d'accès au droit et parentalité pour tout public, service de soutien psychologique et service d'accompagnement vers l'emploi pour les femmes en difficulté », comprenant :

- 40 permanences annuelles d'accès au droit et parentalité à raison de 3 heures ½ hebdomadaires, plus ½ heure au siège du CIDFF 77 (pour recherches, appel du public et préparation des interventions collectives), le mercredi de 9h à 12h30, plus au minimum 3 animations collectives dans l'année, pour un montant annuel de 6.469,00 Euros Net,

1/2



Suite de la décision N°2014_0272
portant sur la conclusion du marché public n°2014/086.

- Des permanences de soutien psychologique à raison de 3 heures hebdomadaires, le mercredi de 9h30 à 12h30, et des permanences d'accompagnement à l'emploi à raison de 3 heures ½ hebdomadaires, le mercredi de 9h00 à 12h30, pour un montant annuel de 1.248,00 Euros Net, A régler par mandat administratif à réception de la facture suivant l'échéancier :
 - 50 % avant le 30 Juin 2015,
 - 50 % avant le 31 Décembre 2015.

Le marché public commence à courir à compter du 7 janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

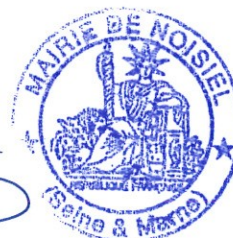
ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 21 DEC. 2014

Le Maire,


Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	22 DEC. 2014
Affiché le	22 DEC. 2014
Notifié le	
Publié le	22 DEC. 2014

